

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Section des examens et concours

Tél. : 23.96.40

Mél : denc.examensetconcours1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie Bénébig

n° 2025-DENC-7856

Nouméa, le 10 février 2025

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
àMesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des
écoless/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentairess/c de Madame et Messieurs les inspecteurs de
l'enseignement primaire**Objet** : candidature aux fonctions maître d'accueil temporaire pour l'année scolaire 2025.**Réf.** : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.**P. J.** : fiche de candidature.

La campagne complémentaire d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au vendredi 7 mars 2025, 16 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans les textes cités en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour l'année scolaire 2025, sont invités à compléter dès à présent la fiche ci-jointe et à la transmettre au secrétariat de l'enseignement primaire de leur circonscription dans les meilleurs délais.

Afin d'assurer la continuité du service public nous vous prions de transmettre les candidatures aux adresses génériques des secrétariats.

A défaut, les candidatures risquent de ne pas être traitées.

Les adresses génériques des secrétariats des circonscriptions sont les suivantes :

Inspection de l'enseignement primaire de la 1 ^{ère} circonscription.	denc.iep1@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 2 ^{ème} circonscription.	denc.iep2@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 3 ^{ème} circonscription.	denc.iep3@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 4 ^{ème} circonscription.	denc.iep4@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 5 ^{ème} circonscription.	denc.iep5@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 6 ^{ème} circonscription.	denc.iep6@gouv.nc
Inspection de l'enseignement primaire de la 7 ^{ème} circonscription.	denc.iep7@gouv.nc

Les conditions requises sont les suivantes :

- avoir au minimum deux ans de services effectifs en qualité d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires au 31 décembre de l'année précédant le recrutement ;
- justifier d'une inspection datant de moins de trois ans ;
- avoir obtenu un avis favorable de l'inspecteur de l'enseignement primaire de la circonscription dont ils relèvent.

Les personnels retenus pourront participer à la formation initiale, en accueillant à titre temporaire des étudiants des instituts de formation (IFMNC et INSPE) pour des stages d'observation ou des stages de pratiques accompagnées.

Les étudiants de l'IFMNC (DU1, DU2 et DU3 « Enseigner dans le 1^{er} degré ») et de l'INSPE (M1 et M2 parcours aménagé du master MEEF mention 1^{er} degré) seront en stage en pratique accompagnée aux dates suivantes en 2025 :

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
M2 étudiant (INSPE-UNC)	17 mars au 16 décembre 2025 (en filé 2 jours par semaine / lundi et mardi, avec une période de tuilage du 17 au 21 février (semaine complète) et du 24 février au 11 mars les lundis et mardis)	Tous cycles
DU1 (IFMNC)	Stage découverte dans les écoles volontaires : 24 mars au 04 avril 2025	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	17 mars au 28 mars 2025	Cycle 1 et 2
DU2 (IFMNC)	22 avril au 16 mai 2025	Cycles 2 et 3
DU3 (IFMNC)	Période 2 2025	Cycle 1
M1 (INSPE-UNC)	12 au 23 mai 2025	Cycles 1 et 2
M1 (INSPE-UNC)	26 juin au 08 août 2025 (en filé 2 jours par semaine / jeudi et vendredi)	Cycle 3
DU2 (IFMNC)	21 juillet au 08 août 2025 (tuilage du 25 au 27 août)	Cycles 2 et 3
DU3 (IFMNC)	25 août au 19 septembre 2025	Cycles 2 et 3
DU1 (IFMNC)	15 septembre au 10 octobre 2025	Cycle 1
DU3 (IFMNC)	27 octobre au 21 novembre 2025 (tuilage du 27 au 29 octobre)	Cycles 2 et 3

En parallèle, des stagiaires M2 seront en responsabilité dans des classes de MAT volontaires qui libéreront leur classe les lundis et mardis à compter du 17 mars 2025 et jusqu'au 16 décembre 2025. Les lundis toute la journée et les mardis matin, les MAT seront missionnés par la DERES pour concevoir et mettre en œuvre un projet qui sera soumis pour validation avant la fin de l'année 2024 (voir appel à candidature de la DERES). Le mardi après-midi, les MAT concernés seront en pratique accompagnée auprès du stagiaire M2.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement de la
Nouvelle-Calédonie,



Christelle VARNEY

Copie : IFMNC, INSPE, DERES-DEFIJ-DEFIPE